

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet Port Granby, ON, Industry Day posti	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-133082/A	Date 2013-01-31
Client Reference No. - N° de référence du client R.023276.201	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWL-012-1812
File No. - N° de dossier PWL-2-35135 (012)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-02-27	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Caporusso, Mary	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl012
Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5859 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC-TPSGC Joseph Shepard Building 32 4900 Yonge Street Toronto, ON M2N 6A6	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Initiative de la région de Port Hope

Projet de Port Granby

Réhabilitation d'un lieu d'enfouissement de déchets radioactifs de faible activité et construction d'une nouvelle installation de gestion des déchets à long terme

Introduction

La présente vise à donner aux entrepreneurs intéressés un préavis au sujet d'un appel d'offres qui sera lancé prochainement pour un contrat pluriannuel de plusieurs millions de dollars en vue de réaliser des travaux complexes de réhabilitation environnementale à Port Granby, dans la municipalité de Clarington, en Ontario, au Canada. Les entrepreneurs généraux sont invités par la présente à participer à une «journée d'information à l'intention de l'industrie», qui aura lieu à la date et à l'endroit précisés ci-dessous.

Le Projet de Port Granby vise à nettoyer des déchets radioactifs de faible activité (DRFA) historiques enfouis et des déchets industriels situés dans l'installation de gestion des déchets de Port Granby (IGDPG) et, ultimement, à les stocker dans un monticule technique en surface, dans la nouvelle installation de gestion des déchets à long terme (IGDLT) qui sera construite en vertu du contrat octroyé. Le système de stockage des déchets sera construit à une distance d'environ 700m au nord du site actuel d'enfouissement des déchets. Le tout est situé sur des terres de la Couronne, mais séparé par le chemin Lakeshore. Il faudra extraire, manipuler et transporter environ 500 000 tonnes métriques de déchets, puis les entreposer correctement dans la nouvelle IGDLT.

Des matières radioactives de faible activité et des déchets connexes provenant des activités de raffinage de radium et d'uranium ont été produits par une raffinerie exploitée à Port Hope entre 1930 et 1960 par Eldorado Gold Mines Limited. Les résidus et les déchets de production ont été placés à divers endroits dans la collectivité et utilisés comme matériaux de remplissage dans le cadre de travaux de construction et d'aménagement paysager. Une partie de ces déchets a été déposée à Port Granby. Par conséquent, pour réhabiliter ce site, il faudra extraire les déchets et les transporter en toute sécurité dans une installation de stockage adaptée nouvellement construite.

Le Projet est dirigé et parrainé par Ressources naturelles Canada (RNCan) qui, par l'entremise du Bureau de gestion de l'Initiative dans la région de Port Hope (BG-IRPH), est tenue de procéder au nettoyage et à la gestion sécuritaire des déchets. Le BG-IRPH a été créé en 2009 par RNCan, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour mener le projet à terme.

*Pour plus d'information sur l'IRPH, veuillez vous rendre à: <http://phai.ca/en/fr/phai>.

L'IGDLT et la remise en état du site

Pour les principaux travaux de construction, le Projet de Port Granby a retenu les services d'AECOM pour la conception et de la supervision de la construction, et pour l'administration du

contrat. Le Projet est divisé en deux (2) grands volets: la construction de la nouvelle IGDLT et la réhabilitation de l'actuelle IGDPG. Le volet IGDLT vise la construction d'une installation de gestion des déchets radioactifs de faible activité et comprend la construction d'un monticule en surface et d'installations connexes; l'installation d'un système de gestion des eaux pluviales; des travaux de viabilisation, la réfection des routes de transport (terminés), ainsi que la construction et l'exploitation d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées (les travaux commenceront début 2013). Le volet IGDPG comportera le transfert des matières contaminées vers la nouvelle installation; la gestion du lixiviat et des eaux de drainage, y compris l'interception des eaux de ruissellement et l'installation d'un système de collecte des eaux souterraines, ainsi que le déclassement possible du système actuel de traitement des eaux. On trouvera ci-dessous une description des travaux prévus dans le cadre de l'IGDLT et de l'IGDPG.

Construction de la nouvelle IGDLT

Monticule de stockage

Le monticule de stockage sera composé de deux cellules de même taille attenantes et contiguës qui ensemble feront 410 mètres par 230 mètres. Chaque cellule aura une base à couches multiples faite d'un système à membrane naturelle et composite, un système de collecte du lixiviat et un système de recouvrement final à couches multiples. La couverture finale permettra de minimiser l'infiltration d'humidité dans les déchets et, par conséquent, de réduire au minimum la production de lixiviat. La membrane constituant la base est une membrane composite faite d'une géomembrane de polyéthylène haute densité (PEHD) de 80 mil (2 mm) d'épaisseur posée sur une membrane d'argile naturelle importée de 750 mm d'épaisseur dont les paramètres de conductivité hydraulique ne sont pas supérieurs à 1×10^{-7} cm/s. Au-dessus du revêtement de base composite, un système de drainage facilitera la surveillance, la collecte et l'élimination du lixiviat.

Viabilisation du site

La viabilisation du site comprend les infrastructures, notamment un passage inférieur sous le chemin Lakeshore (deux tunnels en béton moulés), de nouvelles routes permanentes et temporaires d'accès à l'IGDLT et à l'IGDPG et l'acheminement pour les services publics.

Réfection des voies de transport

L'élément transport du projet prévoit la construction de routes pour le transport des déchets et des matériaux de remblayage propres, ainsi que des voies pour circuler sur le chantier de construction de l'IGDLT. L'élément transport comprend également les travaux qui s'imposent sur le chemin Lakeshore pour installer la structure du passage inférieur permettant de relier les voies de transport allant de l'IGDLT vers l'IGDPG. Le corps de la chaussée des routes permanentes devra être enduit d'un revêtement dur de manière à faciliter les activités d'entretien régulier, comme le balayage et le nettoyage des débris et de la poussière. Ces travaux sont maintenant terminés.

Réhabilitation de l'installation de gestion des déchets de Port Granby

Préparation du terrain

Le plan de délocalisation des services publics prévoit, avant le début des travaux d'excavation, le repérage et le déplacement des services souterrains situés sur le site d'enfouissement des déchets,

et ce, afin d'éviter l'interruption de ces services pendant l'opération d'extraction des déchets. De plus, 73 puits de surveillance sont à proximité immédiate de la zone d'excavation proposée et ils seront mis hors service conformément au Règlement 128 de l'Ontario (modification au Règlement 903 de l'Ontario).

Dans le cadre des activités de préparation du terrain, sur la zone proposée d'excavation des déchets, on procédera également au défrichage et à l'essartement de forêts de feuillus et de forêts mixtes, ainsi qu'au défrichage de ces zones et de la végétation de baissière recouvrant les déchets. Le défrichage de la végétation ne se fera que dans les limites du périmètre nécessaire pour avoir dûment accès aux DRFA historiques enfouis et aux sols légèrement contaminés sous-jacents.

La préparation du terrain comprendra également l'aménagement d'aires permettant d'accumuler des matériaux, ou aires de dépôt de matériaux, ainsi que d'aires de stationnement.

Méthode d'excavation

Pour ce qui est des travaux de remise en état de l'IGDPG, il est envisagé de commencer par une progression d'ensemble des travaux d'excavation corrective en se dirigeant vers l'est sur le site (à quelques exceptions près, c.-à-d. les réservoirs est et ouest; les lagunes de traitement des eaux usées et les travaux complexes d'excavation corrective des déchets de la gorge est qui pourront sûrement être excavés par bandes orientées du nord au sud). Selon le type et la nature des déchets enfouis dans certaines zones du site, il faudra planifier la séquence des travaux d'excavation pour prévenir le mélange de déchets chimiquement incompatibles et en raison de restrictions liées à la taille et à la texture des déchets (on peut s'attendre à trouver de grosses pièces métalliques, de la poudre, et des matières ayant la texture du dentifrice ou du beurre d'arachides).

De plus, une analyse de la stabilité des pentes a montré que le remblai de la gorge est pourrait devenir instable advenant que les pentes soient trop abruptes ou que l'excavation soit trop profonde. L'analyse présente des conseils relatifs aux procédures d'excavation, à la séquence des travaux d'excavation et aux distances de sécurité à respecter pour l'équipement.

Gestion des eaux

On s'attend à ce qu'une bonne partie de l'excavation des déchets se fasse sous la nappe phréatique locale, et il faudra donc procéder à des travaux d'assèchement pendant tout le processus d'excavation. Il est possible de gérer les eaux souterraines à l'aide de bermes et de pompes submersibles. L'entrepreneur sera chargé de s'assurer que les eaux souterraines s'accumulant dans l'excavation sont traitées en conséquence et détournées dans les réservoirs de collecte des gorges ouest et est ou dans les lagunes de traitement s'il y a lieu.

Dans le cadre de la stratégie de gestion des eaux pluviales dans les zones actives d'excavation des déchets, aux endroits où les travaux de remise en état sont terminés, il faudra sûrement détourner le ruissellement vers les puits d'interception installés en périphérie, aux limites est et ouest.

Une fois que la nouvelle usine de traitement des eaux usées sera mise en service sous permis d'exploitation, l'usine actuelle de traitement des eaux usées sera mise hors service dans le cadre

des travaux de nettoyage du site. La mise hors service de l'usine comprendra probablement les quatre étapes suivantes:

- Drainage de la sédimentation et des lagunes de traitement;
- Extraction et élimination des boues résiduelles provenant des lagunes;
- Extraction et élimination des sols contaminés autour des lagunes et sous les lagunes (le cas échéant);
- Démolition et déblaiement du bâtiment existant et de l'équipement.

Conformément aux objectifs d'ensemble et aux principes directeurs du projet, l'entrepreneur choisi sera tenu de concevoir et de présenter un certain nombre de plans clés qui seront essentiels pour s'assurer que les travaux sont exécutés de façon sécuritaire et écologique pendant toute la durée du contrat. Au nombre de ces plans, signalons:

Environnement

L'objectif général d'un Plan de protection de l'environnement est de présenter les protocoles et les procédures qui doivent être suivis par les entrepreneurs sélectionnés pendant la mise en œuvre du Projet de Port Granby de manière à minimiser les répercussions néfastes que les travaux pourraient avoir sur l'environnement. Le Plan de protection de l'environnement sera étayé par des programmes de surveillance de l'environnement et par un Plan de radioprotection.

Rayonnement

Les installations autorisées sont réglementées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), un organisme public de réglementation qui contrôle l'utilisation de l'énergie et des matériaux nucléaires en vue de protéger l'environnement. Tous les travaux seront réalisés conformément aux dispositions et conditions d'autorisation de la CCSN. Le site actuel d'enfouissement des déchets est une installation autorisée et la construction d'une nouvelle IGDLT devra être conforme aux critères d'octroi de permis en vigueur. Une fois terminée, l'installation devra être approuvée par la CCSN avant qu'il soit possible d'y entreposer des déchets. EACL est le titulaire du permis pour le Projet de Port Granby. Par conséquent, tous les travaux de construction et de remise en état seront réalisés selon les exigences liées au permis et EACL procèdera aux activités de suivi et de surveillance qui s'imposent pour en respecter les critères.

Dans le cadre des exigences de conformité, l'entrepreneur sera chargé d'élaborer un Plan de radioprotection (PRP). Ce plan prévoit les mesures à prendre pendant les travaux de construction et de remise en état pour assurer une protection contre les rayonnements ionisants. Le PRP prévoit un cadre de gestion et des processus conçus pour s'assurer que l'exposition aux radiations découlant de ces travaux sera maintenue sous les limites réglementaires et au niveau le plus bas qui soit raisonnablement possible, en tenant compte des facteurs économiques et sociaux.

Le PRP vise à s'assurer que l'IRPH se conforme au niveau de radioprotection exigé par les règlements applicables en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN). Le

PRP est l'un des plans devant être produits pour que la CCSN accorde un permis de déchets de substances nucléaires à EACL.

Échéancier

Le projet de l'IGDLT devrait faire l'objet d'un appel d'offres au printemps 2013 et un marché devrait être conclu début 2014. Les travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce contrat devraient durer environ 6 ans.

Coûts

En tout, le projet de l'IRPH devrait coûter environ 1,2 milliard de dollars. Ces coûts seront répartis entre le Projet de Port Hope et le Projet de Port Granby.

Séance d'information

TPSGC tiendra une séance d'information à l'intention des entrepreneurs intéressés le mercredi 27 février 2013, de 10h à 13h, à l'hôtel et Centre des congrès Best Western Inn, au 930, rue Burnham, Cobourg, Ontario, K9A2X9.

La présente ne constitue pas un appel d'offres, une demande de lettres d'intention ou une demande de propositions. Il s'agit simplement d'une invitation informelle à participer à une séance d'information ayant pour but de vous informer à l'avance de la tenue d'un important projet important qui sera réalisé à Port Granby, mais aussi de jauger l'intérêt que suscite ce projet et d'évaluer la capacité de maîtrise d'œuvre. Cette séance d'information sera aussi l'occasion d'avoir une brève discussion à caractère général.

Les entrepreneurs désirant participer aux séances d'information doivent communiquer avec la personne ci-dessous pour confirmer leur présence:

Mary Caporusso

Services de l'attribution des marchés immobiliers

4900, rue Yonge, 12^e étage

Toronto (Ontario) M2N 6A6

Tél.: 416-512-5859

Courriel: mary.caporusso@pwgsc-tpsgc.gc.ca